Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_091-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2025-091

PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES RUE MONSEIGNEUR RAOUL

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BEGOC Sandrine, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURVENEC Georges, GOUZIEN Gérard, GUENNEUGUES Marie-Dominique, KEREBEL Jean-Marc, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, PELLEAU René, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann, WALLNER Paul

Etaient représentés :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Madame Célia GOURLAY à Monsieur Paul WALLNER
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT

Madame Solange ARZEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 02/12/2025
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Pays d'Iroise Communauté projette de réaliser le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées rue Monseigneur RAOUL.

Il indique qu'il semble opportun d'intégrer à ces travaux le renouvellement du réseau d'eaux pluviales.

Il rappelle que les compétences « Eau potable » et « Assainissement » ont été transférées à l'Intercommunalité depuis le 1er janvier 2018 ; les eaux pluviales restant compétence communale.

Ces travaux concernent donc :

Pour Pays d'Iroise Communauté
- Renouvellement du réseau d'eau potable
- Renouvellement du réseau d'eaux usées.

Pour la commune de Ploudalmézeau
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales ;
- Travaux de voirie associés.

Afin d'assurer la cohérence technique de l'ensemble du chantier, d'éviter une multiplication d'intervenants, et de garantir une coordination optimale entre réseaux AEP, EU et EP, il apparaît nécessaire que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit confiée à Pays d'Iroise Communauté.

En effet, le regroupement des lots humides sous un même marché public, avec un bordereau des prix unitaires différencié (AEP / EU / EP), permet de maîtriser les coûts, d'éviter plusieurs installations de chantier et d'assurer une planification homogène des interventions.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_091-DE

Au plan juridique, ce montage nécessite la signature d'une convention de mandat par laquelle :

• La commune de Ploudalmézeau, maître d'ouvrage des travaux d'eaux pluviales, délègue à Pays d'Iroise Communauté la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux relatifs aux réseaux humides, dont les réseaux d'eaux pluviales relevant de sa compétence.

Pays d'Iroise Communauté agira donc au nom et pour le compte de la commune, notamment pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, et pour la conduite globale de l'opération.

Cette délégation ne constitue pas un transfert de compétence : la commune reste maître d'ouvrage, mais confie à la CCPI l'exécution de l'opération. Le suivi sera assuré par le pôle Études & Travaux du service eau et assainissement.

Les montants prévisionnels des travaux relevant de Pays d'Iroise Communauté sont estimés à :

• Eaux usées : 183 750 € HT (TVA 20 %)
• Eau potable : 162 500 € HT (TVA 20 %)

L'enveloppe prévisionnelle des travaux dont la réalisation est confiée par la Commune à Pays d'Iroise Communauté, mandataire, et qui seront intégralement à la charge de la commune, est la suivante :

- Eaux pluviales : 200 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré

- **APPROUVE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (jointe en annexe) par laquelle**
  - → **La commune de Ploudalmézeau confie à Pays d'Iroise Communauté la maitrise d'ouvrage des travaux relatifs aux réseaux d'eaux pluviales situés rue Monseigneur RAOUL**
  - → **L'ensemble des travaux sera conduit par Pays d'Iroise Communauté**
  - → **Les dépenses relatives aux réseaux d'eau potable et d'assainissement seront financés par Pays d'Iroise Communauté**
  - → **Les dépenses relatives aux réseaux d'eaux pluviales et à la réfection de voirie resteront financées par la commune de Ploudalmézeau.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document y afférent**

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Solange ARZEL **David CARREGA**